

SYNDICAT INTERCOMMUNAL « LES GRANDS PRES » ARGUEL-PUGEY

**Contrat de location
de la Maison du Temps Libre d'ARGUEL-PUGEY**

Le Président du Syndicat Intercommunal « Les Grands Prés » autorise _____ demeurant à _____ à utiliser la salle du _____ à _____ heures au _____ à _____ heures pour lui-même

Objet de la location : (mariage, communion, souper dansant, fête de famille etc.)

Le locataire s'engage à :

- 1°) **Respecter et faire respecter** le règlement de l'établissement dont l'utilisateur a reçu copie.
- 2°) Verser par chèque bancaire à titre de **caution la somme de 400 €.**
- 3°) Verser le montant de la location par chèque avant utilisation soit _____ € (barème ci dessous).
- 4°) Souscrire **une assurance** couvrant les risques accident, responsabilité civile, recours incombante à la société ou au responsable pour la durée d'occupation de la salle, à en fournir la preuve.
- 5°) Constater l'état des installations et du matériel avec le responsable, avant et après utilisation.
- 6°) Faire supporter à sa société ou a lui-même tous les frais occasionnés par les dégâts causés à toutes les installations utilisées ou non lors de la manifestation.
- 7°) Mettre les **bouteilles en verre** dans un container prévu à cet effet.
- 8°) Effectuer le tri des ordures et les mettre dans les bons contenants (Jaune et Gris).
- 9°) Rendre la salle propre pour la remise des clefs.
- 10°) Prendre connaissance du mode opératoire du défibrillateur et constater son bon état de fonctionnement.

Tarif	Résidents	Résidents	Non Résidents	Non Résidents
Salle/ Durée	Un jour	Deux jours	Un jour	Deux jours
Petite salle	120 euros	170 euros	165 euros	220 euros
Grande salle	170 euros	230 euros	250 euros	300 euros
Les deux salles	220 euros	285 euros	300 euros	350 euros
Réunion	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle
	30 euros	50 euros	50 euros	70 euros

Tarif fixé par Délibération du 04/04/2005. Ces tarifs peuvent être sujet à modification par une nouvelle délibération.

**Le Président
M Sébastien MOREL**

Le demandeur

« lu et approuvé »

à Pugey le _____

Signature

Cette offre de contrat de location est valable jusqu'au _____ au delà de cette date, la réservation de la salle n'est pas acquise. La remise des clefs en entrée se fait normalement J-1 vers 19h. L'étal des lieux de sortie à J+1 dès 8h.

CONTACT LOCATION DE SALLE :

Mairie de Pugey 6, rue de la Maltournée 25720 Pugey

Téléphone : +33 9 67 48 50 93

Télécopie : +33 3 81 57 50 93

Courriel secrétariat : mairiedepugey@orange.fr